

LE TRI DES DÉCHETS ALIMENTAIRES, À LA PORTÉE DE TOUS

DES DÉCHETS À NE PLUS METTRE À LA POUBELLE



26 % de nos poubelles grises sont remplies de déchets alimentaires qui sont incinérés ou enfouis.



1/4 des ménages ont accès à une solution proposée par leur collectivité pour trier les déchets alimentaires.

Au 1^{er} janvier 2024, les collectivités doivent obligatoirement proposer une solution de tri des déchets alimentaires à leurs habitants.



PLUSIEURS SOLUTIONS DE TRI

POUR QUELS DÉCHETS ?

Tous les déchets alimentaires !

- ▶ Épluchures de fruits et légumes y compris peaux d'agrumes, d'oignons, d'ail, vert de poireau...
- ▶ Restes de repas
- ▶ Peaux de fruits, coquille d'œuf, trognon, fanes...
- ▶ Fleurs coupées, plantes d'intérieur



DANS QUOI LES METTRE ?

- ▶ Un sac en papier kraft ou un sac compostable quand la collectivité en fournit
- ▶ Un petit seau avec couvercle et facile à transporter



OÙ LES DÉPOSER ?

Chaque collectivité peut proposer plusieurs de ces solutions de tri.

Dans un compost

- ▶ individuel en bac ou en tas



- ▶ collectif



Les règles d'or d'un compostage réussi :

- ▶ Apporter un bon mix de déchets (50 % de déchets humides, 50 % de déchets secs)
- ▶ Fragmenter les déchets
- ▶ Surveiller l'humidité (ni trop, ni pas assez)
- ▶ Brasser le compost

Dans la poubelle dédiée

- en cas de collecte en porte à porte



Dans une borne de collecte de biodéchets

- dans la rue



À QUOI ÇA SERT ?

1 Améliorer la qualité et la santé du sol grâce au compost qui le nourrit et le rend plus résistant aux aléas climatiques (sécheresse, érosion...).

2 Brûler moins de déchets organiques. Souvent trop humides, ils dégradent la performance des incinérateurs.

3 Réduire la quantité de déchets déposés en décharge.

4 Produire du biogaz grâce à la méthanisation des biodéchets.

POUR ALLER PLUS LOIN

Tutos « Comment réussir son compost », « Comment bien pailler au jardin », le guide « La méthanisation en 10 questions » et l'infographie « Pourquoi se soucier de nos sols ? »

